



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00651510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 35 - Convention annuelle d'objectif 2021 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2019-2023

Délibération n° 2021/006515

**Convention annuelle d'objectif 2021 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité
sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2019-2023**

Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	08/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité, la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend aujourd'hui être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutenir les associations naturalistes dans les actions qu'elles conduisent sur son territoire.

La Ville de Besançon a établi avec la LPO Bourgogne-Franche-Comté une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour 5 ans (2019-2023). Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, une convention annuelle d'objectifs est rédigée comprenant les actions proposées par la LPO Bourgogne-Franche-Comté.

Trois axes pour 2021 :

- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Accompagner les acteurs dans le cadre de la création et de la gestion de sites (Refuges LPO et autres).
- Co-animer le collectif CEDRE des entreprises et collectivités.

I. Projet de la LPO Bourgogne-Franche-Comté sur le territoire bisontin

La LPO Bourgogne-Franche-Comté est aujourd'hui porteuse d'un projet de valorisation de la biodiversité bisontine. Il vise à démultiplier et à pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet 2021 comprend 4 volets :

Volet 1 : médiation faune/accompagnement sur les espèces protégées lors de travaux ou rénovation de bâtiment

- Travail d'état des lieux et de cartographie des nids d'Hirondelles de fenêtres sur la commune de Besançon, formation urbanisme, bâti et biodiversité dans le cadre de mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour la Direction bâtiment et architecture, etc.

Volet 2 : accompagnement dans le cadre du plan de gestion de sites (Refuges et autres)

- Suivi du Refuge LPO : accompagnement technique, réunions et échanges pour la mise en place du plan d'actions.
- Animations grand public.
- Création d'un nouveau refuge LPO sur le parc des frères Saint-Claude (accompagnement, plan de gestion, développement de la communication, etc.).

Volet 3 : sensibilisation et EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable)

- Animations dans les quartiers, Vital Eté, le Jour de la Nuit, etc.

Volet 4 : collectif CEDRE (Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental)

- Co-animer le collectif sur des thématiques « biodiversité » afin de renforcer la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) des entreprises et collectivités avec par exemple : l'animation de journées techniques, l'accompagnement dans la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges...

Le tableau ci-dessous détaille cette programmation ainsi que les budgets alloués

Objectifs des actions programmées	Budget alloué
Suivi de la convention, échanges divers, bilan et perspectives en fin d'année	328 €
Volet 1 : médiation faune/accompagnement sur les espèces protégées lors de travaux ou rénovation de bâtiment	
Prise en compte de l'Hirondelle de fenêtre dans la gestion du patrimoine bâti Descriptif : extraction et interprétation des données pour le rattachement des nids aux bons bâtiments. Cartographie.	984 €
Démarche « Éviter Réduire Compenser » (ERC) Descriptif : - Formation « Urbanisme, bâti & biodiversité » pour les agents de la Direction Bâtiment/Architecture : reconnaissance des espèces liées au bâti, biologie et phénologie, prise en compte en amont des travaux. Prévoir une demi-journée en salle et une demi-journée sur le terrain, pour mi-juillet au plus tard.	1 968,00 €
Volet 2 : sensibilisation et EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable)	
Animations dans les quartiers : Descriptif : 5 demi-journées, dont 1 sortie sur les oiseaux en lien avec l'ADDSEA à Planoise réalisée le lundi 15 février et 3 pour un projet sur les oiseaux avec l'accueil de loisirs de la maison de quartier de Velotte.	1690,00 €
Les Instants 13 Eco : Descriptif : 2 animations.	656,00 €
Vital'Été : Descriptif : 2 animations au parc de Bourgogne.	656,00 €
Le Jour de la Nuit : Descriptif : animation sur la faune nocturne.	328,00 €
Volet 3 : accompagnement dans le cadre du plan de gestion de sites (Refuges et autres)	
Refuge LPO de la Ceinture verte du centre ancien : De la découverte à l'action ! Organisation en parallèle d'un atelier se déroulant en continu sur les aménagements favorables à la biodiversité dans son jardin ou sur son balcon et de temps de découverte de la faune du Refuge. Valorisation de la démarche Refuge. Date prévisionnelle : samedi 9 octobre après-midi.	964,00 €
Extension du Refuge sur les parcelles de la Ville voisines de la résidence Jean-Baptiste de La Salle, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en cours de conventionnement Refuge LPO : Diagnostic, synthèse avec préconisations et restitution	2756,00 €

Objectifs des actions programmées	Budget alloué
- Animation pour l'inauguration, en partenariat avec la résidence Jean-Baptiste de La Salle et ses résidents	
Volet 4 : collectif CEDRE (Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental)	
La cotisation au dispositif « CEDRE » ville > 15 000 habitants.	1 000€
TOTAL Actions 2021	11 330,00 €

II. Soutien de la Ville de Besançon au projet de la LPO Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2019-2023, la convention annuelle d'application 2021 précise le montant de la participation financière de la Ville de Besançon pour l'année 2021, à verser dans les conditions visées à l'article 7 de la convention-cadre. Cette participation s'élève à 11 330,00 € pour le financement du programme d'actions détaillé à l'article 3.

La dépense correspondante sera prélevée comme suit :

- 8 000 € sur la ligne budgétaire 204.823.20421.00550.34000 de la Direction Biodiversité et Espaces Verts.
- 3 330 € sur la ligne budgétaire 65.830.6574.10003 de la Mission Développement Durable.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

En application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2019-2023

**avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Bourgogne-Franche-Comté
pour la préservation et la mise en valeur de la Biodiversité sur le territoire
Bisontin**

Entre

la Ville de Besançon dont le siège est situé 2 rue Mégevand 25000 Besançon, représentée par son maire en exercice, Madame Anne VIGNOT, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 24 Juin 2021.

dénommée ci-après « *Ville de Besançon* »,

d'une part,

et

la Ligue pour la Protection des Oiseaux Bourgogne-Franche-Comté,

association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté, sise au 7 rue Voirin à Besançon (25), représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard MARCHISET, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration en date du 08 novembre 2019

dénommé ci-après « *LPO Bourgogne-Franche-Comté* »

d'autre part,

ETANT EXPOSE QUE :

Par convention-cadre en date du 25/11/2019, la Ville de Besançon et la LPO Bourgogne-Franche-Comté ont décrit les bases d'un travail partenarial pour la préservation et la mise en valeur de la Biodiversité sur le territoire Bisontin.

Cette convention-cadre, d'une durée de 5 ans, prévoit dans son article 7, la mise en place d'une convention annuelle d'objectifs déclinant les modalités financières et le programme annuel d'actions pour l'année considérée.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente convention annuelle d'objectifs de la LPO Bourgogne-Franche-Comté pour 2021.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention découle de la convention cadre de partenariat établie entre la LPO Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon. Elle précise les actions et leurs modalités de réalisation et de financement pour l'année 2021.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties et expire au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – PROGRAMME D' ACTIONS AU TITRE DE L' ANNEE EN COURS

La Ville de Besançon et la LPO Bourgogne-Franche-Comté s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

- Suivi de la convention, échanges divers, bilan et perspectives en fin d'année.

Budget alloué : 328,00 €

Volet 1: médiation faune/accompagnement sur les espèces protégées lors de travaux ou rénovation de bâtiment

- Prise en compte de l'Hirondelle de fenêtre dans la gestion du patrimoine bâti
Descriptif : extraction et interprétation des données pour le rattachement des nids aux bons bâtiments. Cartographie.

Budget alloué : 984,00 €

- Démarche « Éviter Réduire Compenser » (ERC)
Descriptif :

- Formation « Urbanisme, bâti & biodiversité » pour les agents de la Direction Bâtiment/Architecture : reconnaissance des espèces liées au bâti, biologie et phénologie, prise en compte en amont des travaux. Prévoir une demi-journée en salle et une demi-journée sur le terrain, pour mi-juillet au plus tard.
- Temps pour assistance (1 jour)

Budget alloué : 1968,00 €

En fonction des aléas, les actions peuvent être redéfinies ou adaptées en accord avec le service de la Ville concerné.

Volet 2: sensibilisation et EEDD

- Direction Développement Durable
 - Animations dans les quartiers

Descriptif : 5 demi-journées, dont 1 sortie sur les oiseaux en lien avec l'ADDSEA à Planoise réalisée le lundi 15 février et 3 pour un projet sur les oiseaux avec l'accueil de loisirs de la maison de quartier de Velotte.

Budget alloué : 1690,00 € (dont 50 € pour les nichoirs de la maison de quartier de Velotte)

- *Les Instants 13 Eco*

Descriptif : 2 animations. Thèmes, lieux et dates à définir.

Budget alloué : 656,00 €

- *Vital'Été*

Descriptif : 2 animations au parc de Bourgogne. Thèmes, lieux et dates à définir.

Budget alloué : 656,00 €

- *Le Jour de la Nuit*

Descriptif : animation sur la faune nocturne.

Budget alloué : 328,00 €

Volet 3 : accompagnement dans le cadre du plan de gestion de sites (Refuges et autres)

- Refuge LPO de la Ceinture verte du centre ancien

Descriptif :

- De la découverte à l'action ! Organisation en parallèle d'un atelier se déroulant en continu sur les aménagements favorables à la biodiversité dans son jardin ou sur son balcon et de temps de découverte de la faune du Refuge. Valorisation de la démarche Refuge. Date prévisionnelle : samedi 9 octobre après-midi.

Budget alloué : 964,00 €

- Extension du Refuge sur les parcelles de la Ville voisines de la résidence Jean-Baptiste de La Salle, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en cours de conventionnement Refuge LPO.

Descriptif :

- Diagnostic, synthèse avec préconisations et restitution
- Animation pour l'inauguration, en partenariat avec la résidence Jean-Baptiste de La Salle et ses résidents.

Budget alloué : 2756,00 € dont 150 € pour le renouvellement de l'adhésion Refuge et la mise à jour de la convention (2021 – 2025).

En fonction des aléas, les actions peuvent être redéfinies ou adaptées en accord avec le service de la Ville concerné.

Volet 4: collectif CEDRE - Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental

Descriptif : La cotisation au dispositif « CEDRE » est de 1 000€ (ville > 15 000 habitants).

ARTICLE 4 - MONTANT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DE LA VILLE DE BESANCON

Le montant de la participation financière de la Ville de Besançon pour l'année 2021, à verser dans les conditions visées à l'article 7 de la convention-cadre, s'élève à 11330,00 € pour le financement du programme d'actions détaillé à l'article 3 et sera découpé comme suit :

- 8000 euros versés sous forme de subvention par la Direction Biodiversité et Espaces Verts (ligne budgétaire 204 823 20421 00550).
- 3330 euros-versés par la Direction Développement Durable.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le comité de suivi, visé à l'article 8 de la convention-cadre, examine régulièrement l'état d'avancement du programme d'actions défini dans l'article 3 de la présente convention, et en particulier préalablement au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6 – DENONCIATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des dispositions ci-avant, celles-ci disposent de la faculté de procéder, après mise en demeure restée sans effet au-delà d'un mois, à la dénonciation de la convention d'objectifs par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de 3 (trois) mois.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES DIFFERENTS

En cas de contentieux portant sur l'application de ladite convention d'objectifs, et à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Document établi en deux exemplaires originaux

Fait à Besançon, le

Pour la Ville de Besançon
La Maire,
Anne VIGNOT

Pour la LPO Bourgogne-Franche-Comté
Le Président,
Bernard MARCHISET